

BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 20 NOVEMBRE 2015 – 20 h 00

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Ordre du Jour (*rappports joints*)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 - PICARDIE TECHNOPOLE – CHARTE DE COLLABORATION ET D'ANIMATION 2015-2020

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

02 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE : CONVENTION DE DEPOTAGE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DU PROJET BIOGIS CENTER (PIVERT)

03 - COMPIEGNE – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE GEOTHERMIQUE SUR LE SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR

04 - VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE) : LANCEMENT D'UNE ETUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ISOLATION FAÇADE ET TOITURE

EQUIPEMENT

05 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE GRDF TRANSPORT ET L'ARC POUR L'OBTENTION DES PLANS DE LEURS OUVRAGES

06 - VENETTE – BOIS DE PLAISANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET L'ARC POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ

07 - ARMANCOURT – JAUX – CREATION D'UNE VOIE VERTE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

FONCIER - AMENAGEMENT

08 - COMPIEGNE – CONVENTION DE SERVITUDES RUE DU PORT A BATEAUX

09 - VENETTE – CONVENTION DE SERVITUDES BOIS DE PLAISANCE

URBANISME

10 - REFERENTIEL TOPOGRAPHIQUE SIG – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CODES INFORMATIQUES DE LA COMMUNE DE NANTERRE

HABITAT

11 - SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS GAILLARD – SIMON – DEMORGNY-ARNOLD

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 – PICARDIE TECHNOPOLE – CHARTE DE COLLABORATION ET D'ANIMATION 2015-2020

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 – PICARDIE TECHNOPOLE - CHARTE DE COLLABORATION ET D'ANIMATION 2015-2020

Rapporteur : Monsieur Nicolas LEDAY

Le Conseil Régional de Picardie a lancé la démarche Picardie Technopole en 2014 afin de proposer aux territoires labellisés des actions communes et mutualisées liées au développement économique par l'innovation.

L'ARC, la Ville de Compiègne et l'UTC ont créé en 2005 l'association Compiègne Pôle Technologique qui porte la technopole Compiégnoise. L'ESCOM l'a rejointe à son arrivée. Compiègne pôle technologique a reçu le label « technopole » de RETIS (membre du réseau européen European Business Network) en 2005. Ce label a été confirmé début 2015. Compiègne pôle technologique est la seule entité de Picardie Technopole à avoir reçu ce label.

Le Conseil Régional a reconnu l'action de Compiègne pôle technologique en nous intégrant dans la démarche Picardie Technopole en novembre 2014, avec 4 autres territoires.

Afin de préciser les lignes directrices de cette approche commune, le Conseil Régional de Picardie nous propose une charte de collaboration et d'animation. Cette convention sera co-signée par les deux présidents de Compiègne pôle technologique : le Président de l'ARC et le Président de l'UTC.

La signature de cette charte par l'ARC :

- permettra à l'ARC de bénéficier des actions de promotion du territoire auxquelles participe le Conseil Régional (réponses conjointes à des appels à candidatures, participation à des salons et congrès, veille et détection de projets d'implantation),
- facilitera l'accueil, par le territoire, d'ateliers et formations dédiés aux entreprises innovantes (intelligence économique, design, propriété industrielle...), et financés en totalité par l'Agence Régionale de l'Innovation, via en particulier le Conseil Régional de Picardie,
- formalisera la participation de la Technopole compiégnnoise à la démarche régionale de développement économique par l'innovation.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette charte de collaboration et d'animation.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Nicolas LEDAY,
Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme en date du 20 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser la signature de la charte de collaboration et d'animation 2015-2020,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette charte.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

02 – VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE : CONVENTION DE DEPOTAGE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DU PROJET BIOGIS CENTER (PIVERT)

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

02 – VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE : CONVENTION DE DEPOTAGE DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DU PROJET BIOGIS CENTER (PIVERT)

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

L'entreprise PIVERT a mis en place, sur le Parc Technologique des Rives de l'Oise, le BIOGIS Center. Le projet consiste à développer de nouveaux procédés et produits issus de la biomasse oléagineuse. Le BIOGIS Center est une plateforme technologique modulaire et évolutive permettant la mise à l'échelle des résultats issus des projets de recherche menés en laboratoire.

Les effluents du bâtiment seront stockés puis déposés directement à la station d'épuration de La Croix Saint Ouen pour faire l'objet d'un traitement en fonction de leur concentration.

Il est donc proposé la passation d'une convention dite « de dépotage » prenant en compte l'ensemble des polluants de ces effluents, notamment DBO5 (Demande Biologique en Oxygène 5), DCO (Demande Chimique en Oxygène), MES (Matière En Suspension), Azote Global, Phosphore total et les métaux lourds.

Le projet de convention établira les modalités techniques et financières liées à ce dépotage et à son traitement.

Il est donc demandé d'autoriser la passation d'une convention de dépotage avec la SA PIVERT et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE la passation d'une convention de dépotage avec la SA PIVERT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la recette est prévue au budget assainissement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

**03 – COMPIEGNE – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE
GEOtherMIQUE SUR LE SITE DE L'Ecole d'ETAT-MAJOR**

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

03 – COMPIEGNE – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE GEOtherMIQUE SUR LE SITE DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR

Rapporteur : Madame Arielle FRANÇOIS

Dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'ARC a pour objectif de développer l'usage d'énergie renouvelable.

Le site de l'école d'Etat-Major se situe à proximité d'un émissaire d'eaux usées important qui peut fournir une partie des calories nécessaires au chauffage de ce futur quartier en reconversion par le biais d'un réseau de chaleur.

L'objectif est d'atteindre un taux de couverture de plus de 50% d'énergie renouvelable alimentant le réseau de chaleur.

Après une première étude de définition, il apparaît utile de compléter cette source de chaleur par de la géothermie pour alimenter la pompe à chaleur si on souhaite alimenter l'ensemble du quartier. Ce taux permet notamment de bénéficier d'une fiscalité avantageuse sur les tarifs de la chaleur délivrée pour les usagers.

Il est proposé de réaliser une étude de faisabilité pour déterminer s'il y a un potentiel de géothermie sur l'aquifère en nappe peu profonde. En effet, les nappes d'eau souterraine de faible profondeur recèlent un potentiel énergétique utilisable grâce aux pompes à chaleur.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- définitions des besoins en eau ;
- caractéristiques de la ressources et description de l'aquifère cible ;
- schéma prévisionnel des ouvrages géothermiques et profondeur et coût prévisionnel ;
- étude thermique ;
- étude hydrogéologique ;
- forage d'essai ;
- caractéristiques de l'installation sous-sol et de la nappe ;
- définition des conditions de suivi et de contrôle de l'installation sous-sol.

Cette étude de faisabilité, estimée à 45 000 €, peut bénéficier d'aides financières de la part de l'ADEME (environ 50%) ainsi que d'une procédure Aquapac qui prend en charge partiellement la couverture financière de ce risque géologique concernant les conditions d'utilisation de la ressource.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du
13 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité
pour déterminer un potentiel de géothermie,

SOLLICITE une aide financière auprès de l'ADEME,

SOLLICITE la garantie Aquapac,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces
afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal chapitre 11

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

04 – VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE (TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE) : LANCEMENT D'UNE ETUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'œuvre pour l'ISOLATION FAÇADE ET TOITURE

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

04 – VENETTE – PARC TECHNOLOGIQUE DES RIVES DE L'OISE (TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE) : LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ISOLATION FAÇADE ET TOITURE

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

L'ARC étant lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Parc Technologique des Rives de l'Oise bénéficie à ce titre d'une aide pour la rénovation thermique du bâtiment principal « Hôtel de Projets ».

L'aide est répartie en un co-financement à 80% de l'état de la caisse des dépôts et une consignation à hauteur de 320 000 € pour cette opération estimée à 400 000 € TTC.

Il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre ayant pour objet : réalisation d'une enveloppe thermique extérieure de l'ensemble des façades et des toitures terrasses avec des matériaux biosourcés.

- Prise en compte de la possible mise en place d'équipements techniques complémentaires pour les énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermique...);
- Mission classique de maîtrise d'œuvre ;
- Mesure et contrôle des économies d'énergie générées par les travaux ;
- Aide au dépôt de certificat d'économie d'énergie (CEE).

Cette opération est subventionnée à 80% par le TEPCV.

Le taux de rémunération se situera autour de 10% selon la grille indicatrice de l'ordre des Architectes. Cette mission est donc estimée à 40 000 € TTC.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 13 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'isolation de façade et toiture,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au budget Annexe « Hôtel des Projets » chapitre 2135.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

EQUIPEMENT

05 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE GRDF TRANSPORT ET L'ARC POUR L'OBTENTION DES PLANS DE LEURS OUVRAGES

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT

05 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE GRDF TRANSPORT ET L'ARC POUR L'OBTENTION DES PLANS DE LEURS OUVRAGES

Rapporteur : Monsieur Marc RESSONS

Actuellement, chaque concessionnaire est propriétaire de ses plans. Pour obtenir ces derniers, il est nécessaire de passer par une Déclaration de Travaux (DT) même s'ils sont demandés, à titre indicatif, lors de projets de ventes de parcelles.

Pour simplifier cette procédure, GRDF Transport nous offre l'opportunité de conventionner avec eux pour obtenir leurs plans sans passer par une DT.

L'obtention des plans, à titre gratuit, sera conditionnée par la suite à un envoi de mail en précisant la zone concernée et en faisant référence à la convention.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 15 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre GRDF Transport et l'ARC pour l'obtention des plans de leurs ouvrages.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

EQUIPEMENT

06 – VENETTE – BOIS DE PLAISANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET L'ARC POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT

06 – VENETTE – BOIS DE PLAISANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET L'ARC POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

La société Plastic Omnium a fait une demande auprès des services de l'ARC pour la création d'un accès supplémentaire sur la Route Départementale 36E.

L'avis du Conseil Départemental a donc été sollicité, et il en ressort un accord de ces derniers sous condition de la réalisation d'un plateau surélevé en amont ou en aval de ce nouvel accès.

Cet aménagement de sécurité sera réalisé par l'ARC avec une contrepartie financière demandée à l'entreprise dont le montant reste à déterminer.

La réalisation de ces travaux nécessite l'établissement d'une convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et l'ARC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 15 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et l'ARC pour la réalisation d'un plateau surélevé à Venette sur le Bois de Plaisance.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

EQUIPEMENT

07 – ARMANCOURT – JAUX – CREATION D'UNE VOIE VERTE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

EQUIPEMENT

07 – ARMANCOURT – JAUX – CREATION D'UNE VOIE VERTE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur Eric BERTRAND

L'Agglomération de la Région de Compiègne possède, parmi ses autres compétences exercées, la compétence d'aménagement et d'entretien des pistes cyclables entre les différentes communes de l'ARC.

A ce titre, la réalisation d'un projet ambitieux de création de voie verte entre les communes de Le Meux et de Jaux a été lancée courant 2013. Cette création de voie verte a fait l'objet d'un cofinancement par le Conseil Départemental à hauteur de 394 000 euros HT (80% du montant estimé des travaux). Cette subvention, déjà prolongée d'une année supplémentaire, a été accordée jusqu'au 1^{er} août 2016.

Il reste encore deux tronçons à réaliser et il est proposé de lancer une consultation d'ici la fin de l'année, pour la réalisation d'un des deux tronçons, permettant de relier les communes d'Armancourt et Jaux, pour un montant estimé des travaux à 105 000 € HT. Le montant de cette dépense de 100 000 € HT est déjà inscrit au budget de cette année.

Le dernier tronçon à réaliser entre Armancourt et Le Meux fera l'objet d'une prochaine consultation l'année prochaine.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 15 octobre 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « Création d'une voie verte sur les communes d'Armancourt et de Jaux »,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au Code des Marchés Publics,

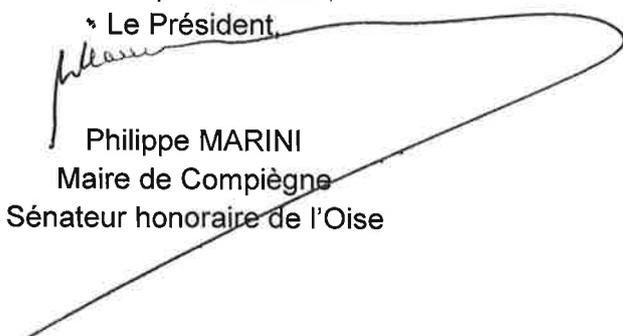
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à être signataire des pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget principal, Chapitre 23 935.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

* Le Président,


Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

FONCIER - AMENAGEMENT

08 – COMPIEGNE – CONVENTION DE SERVITUDES RUE DU PORT A BATEAUX

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER – AMENAGEMENT

08 – COMPIEGNE – CONVENTION DE SERVITUDES RUE DU PORT A BATEAUX

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Dans le cadre de la ZAC des Deux Rives, un raccordement électrique pour les deux bâtiments réalisés par le Groupe EIFFAGE, au niveau de la tête de pont, nécessite la prolongation du réseau basse tension.

Ce réseau passera sous les parcelles cadastrées section BK n° 201, 203, 206 et 211 appartenant à l'ARC.

Ces travaux impliquent la signature d'une convention de servitude au profit de ERDF afin d'autoriser les travaux de création, d'entretien et le maintien en sous-sol de ces réseaux.

Une indemnité forfaitaire sera versée au profit de l'ARC par ERDF d'un montant de 15,00 €.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en œuvre de la convention susvisée ainsi que la perception des indemnités à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature,

AUTORISE la signature par Monsieur le Président ou son représentant de la convention de passage au profit d'ERDF, ainsi que de tout acte ou documents nécessaires à la réalisation de ce réseau Haute Tension.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

FONCIER - AMENAGEMENT

09 – VENETTE – CONVENTION DE SERVITUDES BOIS DE PLAISANCE

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

FONCIER – AMENAGEMENT

09 – VENETTE – CONVENTION DE SERVITUDES BOIS DE PLAISANCE

Rapporteur : Monsieur Bernard DELANNOY

Dans le cadre de l'alimentation du réseau public d'ERDF sur la zone d'activité du Bois de Plaisance à Venette, l'Agglomération de la Région de Compiègne doit consentir des servitudes sur la partie ZB n°45 lui appartenant.

En effet, les installations techniques (poste de transformation, auto transformateur, câbles) ont été réalisées sur cette parcelle afin que ces équipements soient mieux protégés.

Trois conventions authentiques sont à régulariser avec ERDF afin de permettre la réalisation de ces travaux de création, d'entretien et le maintien en sous-sol de ces réseaux.

Une indemnité forfaitaire sera versée au profit de l'ARC par ERDF d'un montant de 15,00 € pour chacune des trois conventions perpétuelles.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DELANNOY,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la mise à disposition de cette emprise au profit de la société ERDF,

DECIDE la perception des indemnités à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à régulariser par acte authentique au profit d'ERDF, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

URBANISME

10 – REFERENTIEL TOPOGRAPHIQUE SIG – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CODES INFORMATIQUES DE LA COMMUNE DE NANTERRE

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

URBANISME

10 - REFERENTIEL TOPOGRAPHIQUE SIG – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES CODES INFORMATIQUES DE LA COMMUNE DE NANTERRE

Rapporteur : Monsieur Jean DESESSART

Pour les collectivités locales, la connaissance du patrimoine, notamment celui des réseaux, est fondamentale. Or, ces dernières ne disposent bien souvent que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle, de qualité et de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets, la gestion du patrimoine, et présente des risques lors des travaux. Ainsi, l'absence d'un fond de plan précis commun est préjudiciable pour la gestion de l'espace public et la compréhension de l'occupation du sous-sol.

Dans cette optique, la réforme anti-endommagement des réseaux ou « DT-DICT » entrée en application au 1^{er} juillet 2012, intègre des dispositions spécifiques. Il convient ainsi, à échéance du 1^{er} janvier 2019 pour les zones urbaines et 1^{er} juillet 2026 pour l'ensemble du territoire, que les réponses aux DT-DICT fassent figurer les réseaux géoréférencés sur un fond de plan unique de référence dont la précision cartographique est en adéquation avec celle exigée pour les réseaux(*). En effet, sur le terrain, de nombreuses opérations sont encore effectuées en « cotant » les réseaux par rapport à leur environnement immédiat (ex : bordure de trottoir). La réforme précise que la gestion de ce référentiel relève de la responsabilité de l'autorité locale publique compétente, à l'échelon le plus approprié.

Sur l'agglomération, l'ensemble des communes est considéré en zone urbaine au sens de l'INSEE, à l'exception de JONQUIERES, LACHELLE, SAINT JEAN AUX BOIS et VIEUX MOULIN.

En réponse à ces problématiques et ces obligations portées par la réforme DT-DICT, il apparaît donc nécessaire de s'engager dans une démarche visant à constituer et mutualiser un Référentiel Topographique à très Grande Echelle (dit RTGE) par intégration successive des plans topographiques avant et après travaux.

Ce projet s'articulerait autour de 3 axes :

- Technique : définir un cahier des charges normalisé des commandes topographiques, développer des outils automatiques de contrôle et de conversion des données pour l'intégration au SIG communautaire,
- Organisationnel : Définir une organisation pérenne entre autorités publiques locales, pour appliquer le futur cahier des charges et maintenir cette base de référence sur le territoire de l'agglomération,
- Coopératif : sur la base de l'accord national ratifié en juin 2015 par l'ensemble des parties prenantes (représentants de l'état, des collectivités locales, des gestionnaires de réseaux, de l'Ordre des Géomètres Experts, de l'Institut Géographique National), définir un accord local de mutualisation pour la constitution, la mise à jour et la diffusion d'un référentiel topographique selon la norme nationale PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié).

Dans le cadre du volet technique de ce projet, la commune de Nanterre, qui dispose d'ores et déjà d'un tel référentiel topographique, propose de mettre ses traitements informatiques pour la gestion de son référentiel à disposition de l'agglomération. Selon les termes de la convention jointe en annexe, l'ARC disposera des scripts informatiques en l'état, gracieusement et s'engage à ne pas les redistribuer à un tiers. Cet apport permettra à l'ARC de disposer d'un capital connaissance important pour développer ses propres programmes.

(*) classe A des réseaux : précision en planimétrie et altimétrie statistiquement inférieure à 40cm, ce qui exige un levé terrain avec une précision nominale de 10cm.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean DESESSART,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure avec la commune de Nanterre une convention de mise à disposition de codes sources informatiques pour le projet de constitution d'un référentiel topographique à très grande échelle (RTGE),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la commune de Nanterre une convention de mise à disposition de codes sources informatiques nécessaires au développement d'une base de données topographique de référence, selon les conditions définies par la convention jointe en annexe.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

S E A N C E D U 2 0 N O V E M B R E 2 0 1 5

HABITAT

11 – SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS GAILLARD – SIMON – DEMORGNY-ARNOLD

Le vingt novembre deux mille quinze à 20 h, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Jean-Pierre LEBOEUF, Bernard DELANNOY, Béatrice MARTIN, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

Etaient absents excusés :

Jean-Noël GUESNIER, Bernard HELLAL, Jean-Claude GRANIER, Eric de VALROGER, Eric VERRIER.

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Chargé de mission
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint

Date de convocation : 28 octobre 2015
Date d'affichage : 26 novembre 2015

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 17

HABITAT

11 – SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « FAÇADES » LIEE A L'OPAH INTERCOMMUNALE – DOSSIERS GAILLARD – SIMON – DEMORGNY-ARNOLD

Rapporteur : Monsieur Michel FOUBERT

Dans le cadre de l'OPAH intercommunale, il a été décidé de mettre en œuvre une opération de réhabilitation des façades en s'appuyant sur des subventions communales et l'ARC en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Quatre dossiers sont présentés :

◇ Dossier GAILLARD – 111 avenue Léo Delibes – CHOISY-AU-BAC

Ce projet vise à effectuer le ravalement de la façade, côté rue et pignon; réfection des joints et remplacement des pierres de taille abîmées et colombages.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 4 571,35 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de CHOISY-AU-BAC qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier SIMON – 41, rue Saint-Lazare - COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer la rénovation de la façade, côté rue et réfection des joints de moellons au mortier de chaux blanche.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 945,00 € pour une dépense subventionnable de 12 441,00 € TTC. Ces 945,00 € proviendront pour 283,50 € de l'ARC et pour 661,50 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

◇ Dossier DEMORGNY – ARNOLD – 13, rue Pierre d'Ailly - COMPIEGNE

Ce projet vise à effectuer la rénovation de la façade, côté rue et réfection des joints.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 567,75 € pour une dépense subventionnable de 11 507,79 € TTC. Ces 567,75 € proviendront pour 170,32 € de l'ARC et pour 397,43 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

Le Bureau Communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 22 octobre 2015,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2015,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à Monsieur GAILLARD, une subvention de 2 000,00 € pour une dépense subventionnable de 4 571,35 € TTC. Ces 2 000,00 € proviendront pour 600 € de l'ARC et pour 1 400,00 € de la commune de CHOISY-AU-BAC qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

DECIDE d'attribuer à Monsieur SIMON, une subvention de 945,00 € pour une dépense subventionnable de 12 441,00 € TTC. Ces 945,00 € proviendront pour 283,50 € de l'ARC et pour 661,50 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

DECIDE d'attribuer à Madame et Monsieur DEMORGNY – ARNOLD, une subvention de 567,75 € pour une dépense subventionnable de 11 507,79 € TTC. Ces 567,75 € proviendront pour 170,32 € de l'ARC et pour 397,43 € de la commune de COMPIEGNE qui a délibéré favorablement sur ce sujet.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à l'ensemble de ces dossiers.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise